



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement

Date : **Lundi 24 avril 2023**
Heure : **18 h 30**
Lieu : **École du Carrousel**

Présents :

Monsieur Mathieu Pothier	Madame Marie-France Baker
Madame Katy Parent	Madame Caroline Poirier
Monsieur Daniel Brunelle	Madame Élisabeth Letourneau-Bachand
Madame Marie-Andrée Drolet	Madame Diane Collin
Madame Marie-Josée Hogue	Madame Huguette Levesque

Absents :

Madame Julie Rinfret	Madame Julie Jacques
Madame Viviane Geoffrion	

PROCÈS-VERBAL

1. Organisation

- 1.1. Ouverture de l'assemblée et constatation du Quorum
Monsieur Pothier ouvre la réunion à 18 h 34.
- 1.2. Nomination d'un ou d'une secrétaire
Madame Marie-Josée Hogue sera la secrétaire.
- 1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Madame Parent demande que le point 4.4 (mesures protégées) soit aboli car il avait déjà été adopté au dernier CÉ.
Ordre du jour modifié, proposé par madame Marie-France Baker – Adopté à l'unanimité.
- 1.4. Lecture et adoption du procès-verbal du 20 février 2023
Madame Diane Collin propose l'adoption du procès-verbal.
- 1.5. Affaires relatives au procès-verbal du 20 février 2023
Cahiers d'exercices : Madame Parent confirme que les procédures concernant l'achat des cahiers seront similaires à l'année dernière. Pour les parents de Varennes, se sera uniquement la papeterie *Buropro Citation* qui offrira les cahiers à acheter.

2. Correspondance

Transmission du courrier concernant la *Semaine nationale de l'engagement parental* reçu par Madame Parent au président du CÉ, Monsieur Pothier. La date limite pour l'envoi des résolutions étant le 15 avril 2023, il n'est plus possible pour le CÉ de participer. Pour éviter que cette situation se reproduise, Madame Parent propose d'ouvrir le courrier du CÉ dès sa réception pour le transmettre à Monsieur Pothier et ainsi éviter les délais.

Monsieur Pothier accepte cette proposition.

Également, un courriel a été reçu par Monsieur Pothier concernant la formation obligatoire des nouveaux membres des CÉ et un questionnaire sera envoyé ultérieurement.

CÉ-23-04
001

CÉ-23-04
002

CÉ-23-04
003



3. Parole au public

Aucun public.

4. Points de décision

4.1. Campagne de financement en musique (activité de financement)

Madame Mélanie Brosseau, enseignante de musique, a fait une demande de campagne de financement à Madame Parent dans le but d'obtenir des fonds pour l'achat et la réparation des instruments de musique.

La demande est acceptée mais les modalités de la campagne de financement seront à préciser.

Proposé par madame Diane Collin.

Adopté à l'unanimité.

CÉ-23-04
004

4.2. Traiteur (adopter)

Madame Parent propose de poursuivre avec la compagnie « Les petits chefs » pour l'année 2023-2024 puisque qu'il n'y a pas d'obligation de rotation de fournisseurs. Madame Huguette Lévesque nous informe que les repas servis par cette compagnie sont appréciés par les enfants et ils offrent un service de qualité.

Proposé par madame Marie-France Baker.

Adopté à l'unanimité.

CÉ-23-04
005

4.3. Projet de règlement concernant le traitement des plaintes (consultation)

Madame Parent présente la nouvelle *Loi sur le protecteur national de l'élève* qui sera en vigueur en septembre 2023.

La nouvelle [*Loi sur le Protecteur national de l'élève*](#) entrera en vigueur à une date encore inconnue entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} septembre 2023. **À compter de la rentrée 2023, le Protecteur national de l'élève** sera responsable d'un nouveau processus de traitement des plaintes uniforme applicable à toutes les écoles publiques et privées du Québec (préscolaire, primaire, secondaire, FP et FGA).

Le nouveau processus s'appliquera à toutes les **plaintes qui concerneront les services rendus à des élèves ou à des enfants qui reçoivent l'enseignement à la maison**. Cela inclut, notamment, l'enseignement, les services complémentaires, le service de garde, le transport, les activités parascolaires, etc.

Le règlement actuel du CSSP sur le traitement des plaintes doit donc être abrogé.

Toutefois, un **nouveau Règlement sur le traitement des plaintes sur des sujets autres** que les services rendus aux élèves doit être adopté. L'adoption de nouveau règlement nécessite la publication d'un avis public et une consultation de tous les conseils d'établissements.

Même si ce règlement ne concerne pas les services rendus aux élèves, chaque directeur ou directrice d'établissement doit donc présenter le projet de règlement à son conseil d'établissement. Un modèle (projet) de résolution est proposé, qui peut être copié-collé dans le procès-verbal de la rencontre et ajusté selon vos besoins.

Suivis à faire :

- Si le Conseil d'établissement **n'a pas de commentaire** à formuler : cela doit être consigné au procès-verbal, mais la direction n'a pas besoin d'envoyer l'extrait de ce procès-verbal.
- Si le Conseil d'établissement **a des commentaires** à formuler ou est en désaccord avec le règlement : cela doit être consigné au procès-verbal et la direction doit envoyer l'extrait du procès-verbal à secretariat.general@cssp.gouv.qc.ca.
- Avis public à **afficher** dans l'établissement à un endroit approprié



Documents utiles

- [Projet de Règlement sur le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves](#)
- [Modèle \(projet\) de résolution pouvant être utilisé pour la rédaction du procès-verbal](#)
- [Avis public à afficher](#)

CÉ-23-04
006

Le CÉ est favorable à ce projet de règlement et n'a aucun commentaire officiel à soumettre.
Proposé par madame Huguette Lévesque.

5. Points d'information

5.1. Projet éducatif 23-27

Madame Parent nous fait part de l'évolution du nouveau projet éducatif. Il sera présenté sous peu aux enseignants et au personnel du service de garde et ultérieurement au CÉ. Un suivi sera fait à la prochaine rencontre.

5.2. Suivi budget école et fonds à destination spéciale

Budget CÉ : il reste 107 \$ qui sera utilisé pour un vin et fromage lors de la dernière rencontre de l'année.

Fonds à destination spéciale : Achat de trottinettes, de casques et de littératures pour classes adaptées.

À l'école on bouge : les derniers achats ont été effectués.

Madame Parent nous mentionne également la possibilité de faire repeindre certains locaux s'il y a des sommes restantes dans le budget.

5.3. Suivi des différents comités (mois de l'éducation physique)

- Le lancement officiel du *projet trottinettes* sera à la fin du mois de mai.
- *Semaine de la lecture* aura lieu la semaine prochaine - thème : *découvrons un auteur*. Chaque groupe recevra un bac de livres avec un auteur à découvrir. Activité chaque jour.

5.4. La vie à l'école (retour dictée PGL)

- Madame Caroline Poirier recevra le Prix *Étincelle* offert par le ministère de l'Éducation. La cérémonie de remise des prix se fera le 26 mai prochain.
- L'organisme *Action Bénévole* offre à l'école 2 sacs de fruits et légumes par semaine. Ces aliments sont utilisés en classe et par les éducatrices du service de garde pour dégustation.
- Dictée PGL : Le montant total amassé est de 5 051,50 \$. Ce qui signifie que 2 478,50 \$ seront retournés et réinvestis dans les classes pour les élèves.
- Semaine du personnel de l'école du 1^{er} au 5 mai. Elle a pour but de souligner l'apport de chaque personne travaillant dans notre école.

5.5. Formation du CÉ

Des cartables sont disponibles pour la formation obligatoire des nouveaux membres ainsi que des capsules sur le site Internet du gouvernement.

5.6. Parole au président

Aucun commentaire.

5.7. Parole au représentant du comité de parents

Madame Marie-Andrée Drolet fait le résumé des deux dernières rencontres du comité de parents.



5.8. Parole aux enseignants

- Madame Caroline Poirier nous informe de l'annonce publique du gouvernement concernant l'octroi d'un montant de 300 \$ par classe pour l'achat de littérature pour l'année 2023-24.
- Madame Poirier mentionne également le grand bénéfice du projet surveillance durant la période de bibliothèque par les éducatrices du service de garde. Cette période permet aux enseignants de faire des interventions individualisées auprès des élèves.

5.9. Parole aux membres

Aucun commentaire.

5.10. Parole au représentant du service de garde

- Semaine de la garde scolaire du 15 au 19 mai 2023. Des activités sont prévues à tous les soirs et sur l'heure du dîner.
- La période d'inscription est terminée pour l'année prochaine. Il y a eu plus d'inscriptions pour le service de garde et le même nombre d'inscriptions pour le service de dîneurs. Madame Lévesque souligne la bonne coopération des parents pour les réponses.
- Elle termine en mentionnant la formation d'un comité pour faire l'arrimage du programme éducatif du service de garde au nouveau projet éducatif de l'école.

5.11. Parole à la représentante du personnel de soutien

Aucun commentaire.

5.12. Parole à la direction

Aucun commentaire.

6. Parole au public

Aucun public.

7. Divers

Aucun commentaire.

Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 20 h 07 par le président.

Signature de la direction

Date

Signature du président

Date